

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ",
code CRPCEN 20004 titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3
avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,

COMMUNE d' AJACCIO (Corse du Sud)

Date de l'acte : 03 décembre 2025

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Charles SANTUCCI**, Notaire Associé à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame Monique **BARTOLI**, demeurant à SALON-DE-PROVENCE (13300) 227 boulevard Georges Clemenceau, Villa Florentine. Née à AJACCIO (20000) le 12 septembre 1943.

Madame Danielle Marie France **BARTOLI**, demeurant à PELISSANNE (13330) 650 avenue du Général de Gaulle. Née à AJACCIO (20000), le 24 mai 1945. Veuve de Monsieur Alain Charles **ATTARD** et non remariée.

Dans un ensemble immobilier en copropriété lieudit Avenue Bévériti :
section BW n° 54 pour 03a 15ca
Lot numéro 20 : un grenier dans les combles à gauche en arrivant sur le palier. Et une quote-part indéterminée des parties communes.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. »

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : **formalites@spadonietassocies.notaires.fr**

Pour Avis
Maître Charles SANTUCCI
Notaire Associé